

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

DU JOURNAL,

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on adresse les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD, propriétaire gérant.

DE L'ABONNEMENT

Rue Perez Castellanos n. 162.

2 PATACONS par mois.

MONTEVIDEO.

10 JANVIER 1850.

Les bruits qui avaient couru en France sur un coup d'Etat ont circulé de nouveau dans le commencement de novembre, et plusieurs journaux, entre autres l'Ordre, journal de M. Odillon Barrot, en avaient annoncé l'éclat pour le 10 novembre, anniversaire de l'inauguration du Consulat. Ces rumeurs prirent une telle consistance que le président de la République jugea nécessaire de tranquilliser l'opinion publique par une déclaration officielle qui fut insérée dans le *Moniteur* du 10 novembre, et que nous traduisons du *Comercio del Plata* :— « Le président a dit dans son dernier Message : Je suis décidé à me montrer digne de la confiance de la nation, en soutenant la Constitution que j'ai jurée.— Ces paroles sont claires et précises, et devraient repousser toute idée de doute à son égard. C'est pour ainsi dire la répétition de son premier serment. Cependant, dans certains journaux, dans les salons à l'Assemblée, partout enfin des rumeurs circulent sur un prétendu coup d'Etat..... Nous sommes autorisés à déclarer que tout cela n'est pas autre chose qu'une intention perfidement insinuée, une odieuse calomnie et une insulte à la loyauté de celui qui n'a jamais manqué à sa parole. » Nous croyons, en effet, que tous ces bruits de coup d'Etat sont plutôt l'œuvre des ennemis du président et de la République que de ses propres partisans; les partis qui leur sont opposés espèrent chacun l'emporter à la faveur du conflit et peut être même du mouvement qu'une semblable détermination ne manquerait pas d'amener, car on pourrait peut être peser assez fort sur l'opinion publique, grâce à la peur que ces maladroits de socialistes ont inspirée aux francs Républicains eux-mêmes. Il est heureux pour la France que toutes ces basses intrigues de partis n'aient pas échappé à la sagacité du président, et tout sera sauvé s'il obéit plutôt, comme il l'a fait jusqu'à présent, à la grande voix du devoir qu'à la voix impérieuse de l'ambition aveugle.

M. Cartier a été nommé préfet de police à Paris. Le procès des accusés de juin 1849 était terminé. Le 13, on attendait le verdict du jury.

Le ministre de la guerre avait déclaré le 10 novembre à la commission du Budget qu'il ne pourrait pas consentir à la réduction de l'armée proposée de 380 mille hommes, qu'il lui en fallait 400 mille. C'est déjà une réduction qui importe près de 150 mille hommes, et qui donne l'espoir d'une nouvelle réduction aussitôt que s'éclairera l'horizon politique.

Sur les 1200 condamnés de juin 1848, le président en a amnistié 700, les 500 restant ayant été reconnus par la police indignes par leurs précédents de cette faveur.

—Aux trois députations qui sont allées de Rome visiter le Pape, S. S. a répondu que « selon toutes les probabilités elle ne tarderait pas à retourner dans ses Etats, mais qu'elle n'en pouvait pas encore fixer l'époque. » Les troupes espagnoles devaient quitter les Etats Pontificaux le 15 ou le 16. On disait d'un autre côté que les Autrichiens concentraient de grandes forces à Ancône et construisaient des fortifications sur le chemin qui conduit à Rome.

—Les concessions libérales faites par le roi de Naples aux Siciliens paraissent avoir satisfait complètement l'opinion publique dans cette île.

—Le député chargé à la Chambre de Turin de faire le rapport d'examen sur le traité de paix signé par l'Autriche, avait déclaré dans la session du 6, être prêt à le présenter. On croit que la Chambre votera le traité sans discussion, et, selon l'expression du député Balbo, avec un silence éloquent et une courageuse résignation.

—A Parme, l'Archiduc Charles III continuait ses lâches persécutions contre ses sujets.

M. Thiers, dont les sympathies ne nous ont pas abandonnés un instant, et qui n'a jamais changé d'opinion à l'égard de la question de la Plata, a compris de quel appui serait sa parole lors de la discussion de cette affaire à l'Assemblée Nationale, et il a demandé de nouveaux renseignements et des documents qui lui ont été fournis, tenant à honneur de parler sur une question qu'il a si bien

comprise, et que lui seul a vu comme homme d'état sous son véritable point de vue. C'est donc une assurance de plus pour nous, car on sait que M. Thiers est l'un des chefs de l'immense majorité de l'Assemblée Nationale.

SINISTRE.

Par Rio de Janeiro on a appris que le *Finette* de Cette, navire qui faisait habituellement les voyages de la Plata, avait été incendié en mer, sous la ligne. Heureusement tout l'équipage a pu être sauvé par deux navires qui se trouvaient dans les mêmes parages lors du sinistre.

MARINE.

Hier matin, le *Sultan*, du Havre, est passé sur notre rade, allant à Buenos Ayres. Il a communiqué avec la frégate.

EUROPE.

FRANCE.

AFFAIRES DE LA PLATA.

Malgré l'opinion contraire que certains journaux se sont attachés à accréditer, nous avons, par devers nous, de bonnes raisons de croire que le Gouvernement français s'est arrêté à la sage et honorable résolution d'expédier promptement des forces respectables dans la Plata, et que des dispositions préliminaires ont déjà été prises dans ce but. Il est bien entendu, cependant, que ce projet devra être préalablement soumis à la sanction de l'Assemblée Nationale, qui aura une occasion naturelle de se prononcer à cet égard, lors de la discussion qui va prochainement s'engager sur le projet de traité *ad referendum* de M. Le Prédour.

Ce qui, à défaut de toute autre raison, nous donnerait confiance dans ces bonnes dispositions du Gouvernement, c'est que le paiement du subside mensuel consenti en faveur de la République de Monte-Video continué à s'effectuer avec régularité, ce qui serait un non-sens et un injustifiable gaspillage des deniers publics, si l'on devait s'en tenir là, et reculer, éternellement, devant un parti vigoureux, qui peut seul nous faire atteindre le but, en vue duquel nous nous sommes imposés d'aussi lourds sacrifices.

Nous saluons avec une satisfaction, qui sera partagée par tous ceux qui ont à cœur les intérêts depuis si longtemps engagés et si désastreusement compromis dans cette affaire, la perspective de sa solution satisfaisante et prochaine, et nous applaudissons, sans réserve, au projet que le Gouvernement est, dit-on, décidé à mettre à exécution, non-seulement parce qu'il est en harmonie avec l'honneur de la France, la religion des engagements pris, mais encore avec ses plus importants intérêts matériels.

Si, en thèse générale, dans notre époque positive, il convient de tenir grand compte de ces intérêts, il le faut surtout dans l'espèce, dans une question essentiellement commerciale comme celle de la Plata, et nous ne sommes pas de ceux qui, dans un esprit de Don-Quichotisme sentimental, font bon marché des dépenses, quand il s'agit de cueillir des lauriers improductifs. Or, nous avons avancé, dans ces dernières années, des sommes considérables, qu'une mesure décisive et vigoureuse pourra seule faire rentrer dans les coffres du Trésor, car c'est seulement ainsi que la République de Monte-Video pourra être mise à même de nous rembourser nos avances. La probité du Gouvernement de Monte-Video n'a jamais été mise en doute, même par les détracteurs que Rosas entretient à sa solde, et qui ont accepté le triste rôle de prodiguer l'injure et la calomnie aux valeureux défenseurs de cette malheureuse cité; ce sentiment est une garantie qu'il s'empressera de remplir ses engagements aussitôt que l'ordre rétabli, sur son territoire menacé, viendra rouvrir les sources de son ancienne prospérité.

On ne saurait, d'ailleurs, discuter sérieusement les ressources de Monte-Video. Cet Etat n'a pas seulement le désir de remplir ses engagements, il en a aussi les moyens;

rendre à son commerce la paix et la sécurité qu'il réclame, et le résultat n'est pas douteux; l'expérience du passé nous a montré quels pas gigantesques il sait faire dans les voies du développement et de la prospérité! A une époque bien récente encore, en 1842, la population de Monte-Video était trois fois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui; quelques années de misère ont produit ce résultat désastreux, et Rosas a juré de consommer cette ruine presque complète! Aux jours de son indépendance et de sa sécurité, le bien-être, la population de Monte-Video avaient quadruplé en cinq années; livrés aux attaques du dictateur de Buenos-Ayres, ils ont, en sept ans, diminué de 75 p. 0/0. Mais l'énergie de cette République est toujours vivace, son sol fertile, son ciel élément; retirez la main de l'oppresseur, et ce sol se couvrira d'une riche moisson, et la jeune République se relèvera dans sa force et dans son orgueil, pour devenir la patrie d'un riche commerce, la gardienne des droits de l'Europe, la sentinelle de la civilisation parmi les Républiques Sud-Américaines! Il appartient à la France, libre et progressive, de réaliser cette grande œuvre de liberté et de progrès.

Que ceux qui combattent notre intervention dans les affaires de la Plata ne se placent pas à ce point de vue élevé, nous l'admettons; mais qu'ils envisagent la question sous le rapport financier; qu'ils se rappellent les jours de prospérité de la République de l'Uruguay; qu'ils considèrent le rapide développement de son commerce, de sa population, de sa richesse, de tout ce qui constitue, en un mot, la prospérité d'une jeune nation; qu'ils tiennent compte de ses immenses ressources naturelles, de la fertilité de son sol, de la variété de ses produits, de la liberté de ses institutions; et qu'ils se demandent ensuite si, en écrasant les influences qui compriment l'essor de ce beau pays, si en le débarrassant des entraves qui paralysent son commerce et germent son énergie, si en lui rendant le bienfait de la liberté et de l'ordre, si enfin, en affranchissant un commerce qui ouvre aux produits de notre industrie de si vastes débouchés, la France ne servirait pas les intérêts bien entendus de son commerce, en même temps qu'elle remplirait des engagements sacrés et soutiendrait la cause du progrès et de la civilisation? Les intérêts, la dignité, la loyauté de la France s'unissent donc pour lui tracer son rôle.

(Journal du Havre.)

AFFAIRE DU 13 JUIN.

Voici les noms des accusés, renvoyés devant la haute cour de justice, et qui vont comparaître à la suite de l'affaire Huber qui se juge en ce moment :

Comité démocratique socialiste.—Commission des vingt cinq.

1. Servient (Jean Pierre Ferdinand), âgé de vingt six ans, né à la Pointe à Pitre (Guadeloupe), professeur de mathématiques, ayant demeuré à Paris, rue du Gindro; 1.—Absent.
2. Songeon (Jacques Nestor Lucien), âgé de trente un ans, né à Bourgoin (Isère), avocat, ayant demeuré à Paris, rue Cassette, 8.—Absent.
3. Chipron (Victor Emile), âgé de trente deux ans, né à Lyon, argenteur, demeurant à Paris, rue d'Arras Saint Victor, 25.—Détenu.
4. Morel (Hector dit Victor), âgé de vingt neuf ans, cordonnier, ayant demeuré à Paris, rue des Vieilles Ecuries Saint Honoré, 9, et rue de la Limace, 6.—Absent.
5. Madier de Montjau jeune (Edouard), âgé de trente un ans, né à Nîmes, avocat; ayant demeuré à Paris, rue du Bouloy, 22.—Absent.
6. Tessier Dumotay (Cyprien), âgé de trente quatre ans, né à Chollet (Maine et Loire), journaliste, ayant demeuré à Paris rue de la Bruyère, 12.—Absent.
7. André (Louis Eugène), âgé de vingt huit ans, né à Caen (Calvados), avocat, ayant demeuré Paris, quai Napoléon, 7.—Détenu. Arrêté le 14 septembre.
8. Dufélix (Eléonor Alphonse), âgé de trente neuf ans, né à Coutances (Orne), employé, cour des Petites Ecuries, 5, demeurant à Montmartre, rue du Château, 8.—Détenu.
9. Lebon (Aime Napoléon), âgé de quarante deux ans

Un événement nous étant arrivé en mettant la deuxième page sous presse, pour ne pas retarder le journal nous le faisons paraître avec cette page en blanc; nous la reproduirons à la quatrième page de notre numéro de Dimanche.

NOUVELLES DIVERSES.

Indépendamment de la question soulevée au sujet de M. Poussin, ministre de France à Washington, un autre différend existe entre la République française et celle des Etats-Unis. Elle est relative à la concession de terrain que le Gouvernement chinois, sur la demande de M. de Montigny, notre consul à Schang-Hai, a faite à la France, à la charge par elle de faire des concessions partielles aux représentants des autres puissances. Le consul américain n'ayant pu s'entendre avec M. de Montigny et avec M. Forth-Rouven, notre chargé d'affaires à Canton, sur la part afferente à sa nation, s'est pourvu à Washington. La difficulté est pendante, mais on annonce que, grâce à l'esprit de conciliation montré par la France, dans cette circonstance, l'affaire est sur le point de s'arranger.

(J. du Havre.)

On lit dans l'Assemblée Nationale :

« On disait aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée, que M. Marrast, en rendant compte à M. Dufaure des faits qui l'avaient frappé dans sa tournée dans le Midi, lui avait parlé du progrès du socialisme dans les provinces. Il paraît que M. Dufaure lui aurait répondu que soixante départements sur quatre-vingt-six étaient en ce moment en voie vers la République sociale, par la faute de la réaction dynastique et légitimiste. »

idem.

M. Garnier-Pagès, ex-membre du Gouvernement provisoire de 1848, est en ce moment à Turin.

idem.

Le journal l'Événement a publié un long récit sur une prétendue mission dont M. de Persigny aurait été chargé par le président de la République, et qui aurait consisté à aller réclamer, à Vienne, les cendres du duc de Reichstad, afin de les faire transporter en France.

Ce récit et les commentaires qui l'accompagnent sont entièrement controuvés.

idem.

M. Félicien Mallefille, qui était chargé d'affaires de France en Portugal, où il a été remplacé par M. Adolphe Barrot, va être chargé d'une mission extraordinaire à Haïti.

idem.

Pendant la visite que le président de la République a faite, lundi dernier, au faubourg Saint Antoine, dans les ateliers et la fabrique de boutons de M. Trolon, une petite fille de six à sept ans est venue se précipiter à ses pieds, et lui a remis une pétition dans laquelle elle implorait la grâce de son père, transporté de juin. Le président a embrassé la petite, a reçu lui-même la pétition, et lui a dit que dans quinze jours elle reverrait son père. Il a laissé, avant de partir, 200 fr. pour les ouvriers de l'établissement.

idem.

Mme Achille Murat, petite-nièce de Washington et veuve du colonel Murat, fils aîné du roi de Naples et de la princesse Caroline, sœur de Napoléon, vient d'arriver à Paris.

idem.

Sous le titre de ; DERNIERES NOUVELLES, on lit dans la Patrie :

« Des nouvelles du 24, de Saint-Petersbourg, sont arrivées aujourd'hui annonçant que l'empereur Nicolas, en apprenant que l'ordre avait été donné à la flotte anglaise de cingler vers les Dardanelles, a montré un mécontentement profond. »

« Il a fait, assure-t-on, rédiger par le comte de Nasselrode une note énergique adressée au gouvernement anglais. »

idem.

Le trompette Escoffier est envoyé au château de Pau en qualité de surveillant.

On se souvient que dans un combat entre les Arabes, Escoffier, blessé, donna son cheval à son officier démonté, quoiqu'il sût bien que la mort ou tout au moins la plus dure captivité devaient être pour lui la suite de cet acte de dévouement.

idem.

Quarante quatre villes seulement, après Paris, ont plus de vingt mille habitants, et sont appelées, par la Constitution, à des institutions municipales particulières, sur lesquelles les conseils municipaux sont consultés. Ce sont, par ordre décroissant de population : Marseille, Lyon, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Nantes, Lille, Strasbourg, Saint-Etienne, Amiens, Nîmes, Metz, Reims, Orléans, Caen, Angers, Nancy, Montpellier, Toulon, Brest, Rennes, Avignon, Versailles, Clermont, Boulogne, Limoges, le Havre, Dijon, Grenoble, Besançon, Dunkerque, Tours, Boubaix, Troyes, Aix, le Guillotière, la Mans, Tourcoing, Montauban, Saint-Quentin, Cherbourg, Arras, Bourges

et Mulhouse. Trente de ces villes sont chefs-lieux de préfectures, dix de sous-préfectures, et quatre de simples cantons.

Idem.

Les exécutions continuent à Pesth. Le Lloyd nous apprend que Jean Gouzecky, natif de Buda, âgé de quarante cinq ans, prêtre catholique, vient d'être condamné à être pendu, pour avoir pris part à l'insurrection. Son exécution a eu lieu le 9. On lui a fait la grâce de la corde, et on l'a fusillé.

On ne doute plus de la condamnation et de l'exécution des généraux maggyares, prisonniers.

Idem.

Voici la liste authentique des généraux hongrois condamnés par le conseil d'Arad à être pendus :

Schmoidel, Damianich, Nagy-Sandor, Knesich, Aulich, Veesev, Pœltemberg, Törœck.

Les généraux Ernest Kifs, Aristide Descefi, Hasar et Laner, ont obtenu la faveur d'être fusillés.

Idem.

Les officiers hongrois qu'Haynau n'a pu fusiller ou pendre ont été incorporés comme simples soldats dans des régiments autrichiens, et soumis aux plus viles occupations, cette indigne mesure vient d'amener à Pesth un très grave conflit.

Le jeune baron Podmanitzki, enrôlé dans le train, fut, sur le rapport d'un caporal, condamné pour un motif futile à une peine deshonorable. Podmanitzki, ne pouvant maîtriser son indignation, provoqua son capitaine en duel et le blessa à la tempe. Un conseil de guerre, réuni le lendemain, a condamné l'officier hongrois à la peine de mort.

Idem.

Un journal de Barcelone, EL FOMENTO, annonce que le mari de la fameuse Lola Montès, M. Head, a tout à coup disparu de Barcelone, abandonnant à la grâce de Dieu son épouse éplorée. M. Head s'était procuré un passeport à l'insu de la belle mariée. Lola Montès s'est mise à la poursuite de son infidèle, qui a vraisemblablement pris la route de France.

Idem.

L'Autriche, dans le but de comprimer l'esprit révolutionnaire, vient de livrer les lycées aux ecclésiastiques. Déjà les Franciscains ont pris possession de plusieurs établissements d'instruction secondaire.

idem.

Le Journal des Deux Siciles contient dans sa partie officielle, une ordonnance du roi, en date du 29 septembre, concernant l'administration de la Sicile :

En voici les principales dispositions :

Art. 1er. — Il y aura, à Palerme, une consulte composée d'un président et de sept conseillers, qui seront choisis parmi les enfants les plus distingués de la Sicile. Six rapporteurs seront attachés à la consulte, ainsi qu'un secrétaire et des employés.

Art. 2. — La consulte donnera son avis : 1° sur les projets de haute législation et sur les mesures d'administration générale; 2° sur l'interprétation ou l'explication des dispositions législatives; 3° sur les conflits d'attributions entre les autorités judiciaires et administratives et sur les conflits de juridiction entre les tribunaux ecclésiastiques et les tribunaux laïques; 6° sur les demandes de naturalisation; 11° sur les questions de préséance entre les diverses autorités; 12 sur la circonscription judiciaire et administrative de l'île.

Idem.

Le gouvernement de Surinam vient de prendre un arrêté qui défend aux nègres libres de la Guyane française d'aller s'établir dans les possessions hollandaises. On redoute l'influence que les nouveaux affranchis pourraient exercer sur l'esprit des populations esclaves.

Idem.

On écrit de Constantinople qu'une cinquantaine de réfugiés politiques, la plupart Polonais, étant arrivés sur un navire sarde, le Gouvernement turc ne leur a pas permis de débarquer. Ils ont dû, en conséquence, s'en retourner pour se rendre en Grèce.

idem.

Le nouvel empereur d'Haïti Faustin Ier, ex-président Soulouque, aussitôt son intronisation, a envoyé, en Europe, un sénateur, M. Laplanque, chargé d'une mission particulière auprès des gouvernements de France et d'Angleterre. M. Laplanque qui avait pris passage sur un bâtiment américain, vient d'arriver à Paris.

Idem.

LA SOUTANE MIRACULEUSE. — M. C... jeune ecclésiastique fort distrait; attaché à l'église des Blancs Manteaux, s'en retournait chez lui, après vêpres, un dimanche du mois dernier, lorsqu'arrivé rue du Temple, il fut accosté par une mendicante, accompagnée de deux petits enfants.

— Ma pauvre femme, vous vous adressez mal, dit le jeune prêtre, je viens de donner mon dernier sou à un aveugle de ma connaissance.

— Oh ! Monsieur l'abbé, mettez seulement la main à votre poche, je suis sûr qu'il vous reste encore quelque chose.

— Mais ma pauvre femme, je n'ai rien, je vous assure.

— Oh ! Monsieur l'abbé, c'est impossible, vous devez avoir quelques sous; un homme au-si charitable que vous ne sort pas sans penser aux malheureux. Fouillez dans votre poche, je vous en supplie.

Cédant aux obsessions de la mendicante, le bon abbé, pour la convaincre de l'inutilité de sa poursuite, plongea la main dans la poche de sa soutane.

— A moins d'un miracle de la sainte Vierge... lui dit-il, et, comme il allait achever sa phrase, il sentit entre ses mains le contact métallique de trois pièces de 5 francs.

— Mon Dieu ! fit-il en se signant, tu as écouté ma prière... Tenez, brave femme, ajouta-t-il, ces quinze francs vous appartiennent; la sainte Vierge vient de me les envoyer pour vous.

Tout ému du miracle qu'il venait de provoquer, M. C... retourna à sa paroisse pour en faire part à ses supérieurs. Curé, vicaire, diacres et sous diacres furent bientôt au courant de la bonne nouvelle et la colportèrent dans tout le quartier, qui retentit du bruit de cette miraculeuse aventure.

Enfin, le jour même où on allait en soumettre la relation à Mgr. l'archevêque de Paris, celui dans la poche duquel s'était passé le miracle rencontra un ecclésiastique de ses amis, qui était venu officier aux Blancs Manteaux le dimanche précédent.

« Dites donc, lui dit en riant ce dernier, si ma soutane vous va, gardez là; — mais vous auriez bien du me rendre les 15 fr. qui se trouvaient dedans. »

Idem.

ERRATA.

A notre numéro du 6, article le Congrès de la Paix. Page 1re, 2me colonne, 68me ligne après : avec cette référence, — lisez : toutefois.

Page 2me, 1re colonne, 8me ligne au lieu de : derrière nous — lisez : derrière elles.

29me ligne au lieu de : tous les hommes sont soldats — lisez : tous les hommes sont citoyens et tous les citoyens sont soldats.

54me ligne au lieu de : humaine et capable — lisez : humaine est capable.

3me colonne, 33me ligne au lieu de : les grandes pluies — lisez : les grandes pluies.

Page 3me, 1re colonne, 47me ligne au lieu de : il n'y a qu'une algébrique, lisez : il n'y a qu'une langue musicale et qu'une langue algébrique.

66me ligne au lieu de : Volney a dit « la terre... — lisez : Volney a dit que la terre...

Avant dernière ligne au lieu de : toutes les grandes intelligences — lisez : à toutes les grandes intelligences.

2me colonne, 2me ligne au lieu de : viendra — lisez : reviendra.

(Copia.)

JUNTA DE HIGIENE PUBLICA

DEL ESTADO ORIENTAL DEL URUGUAY.

Titulo de Recepcion de Dentista.

NOS los abajo firmados, presidente y vocales de la Junta de Higiene Publica, declaramos : que habiendo solicitado D. Napoleon Aubanel de 38 años de edad y natural de Lunel [Francia] ser examinado en el ramo de Dentista mecánico lo admitimos ante nos el dia 4 de Enero del año de 1850 segun consta del acuerdo y está formado al intento por nuestro Vocal-Secretario, y habiendo demostrado la capacidad y suficiencia necesarias para el ejercicio de dicho ramo, mereció nuestra aprobacion : habilitandolo en consecuencia para que libremente pueda ejercer la profesion de Dentista mecánico en todo el territorio de la República, sujeto en todo a las leyes vigentes y disposiciones de esta corporacion : por tanto le damos el presente titulo firmado por nos, sellado con el sello de la Junta y refrendado por nuestro Vocal-Secretario en Montevideo a 5 de Enero de 1850.

FERMIN FERREIRA—presidente—Enrique Muñoz—Gabriel Mendosa—Vocal-Secretario.

Anotado a f. 23 vuelta del registro de titulos.

Teatro Nacional.

GRAN FUNCION EXTRAORDINARIA.

COMPANIA RAVEL.

DIRIGIDA POR CARLOS WINTHER
A BENEFICIO DE LUIS FERIN.
Hoy Domingo 13 del corriente.

El beneficiado tiene el honor por primera vez de presentar una funcion al respetable público de esta capital, pero al hacerlo no ha omitido sacrificio alguno para ofrecer una funcion que corresponda á la distinguida proteccion que ha recibido de él en sus trabajos artisticos. Despues de una sinfonia preparatoria seguirá la funcion en el órden siguiente.

PRIMERA PARTE.

GRAN DANZA DE CUERDA.

Por jóven Americano y el Sr. Winther (único en su género), concluyendo por la Pelit-Amour; los cuales ejecutarán grandes y extraordinarios equilibrios y saltos.

SEGUNDA PARTE.

BAILE SOBRE DOS CUERDAS.

Por el Sr. Winther y la Sra. Winther.

TERCERA PARTE.

PASO ESTIRIANO.

Bailado por Flora y Julia Lehmann. Intermedio por la orquesta de 15 minutos.

CUARTA PARTE.

Gran pantomima por primera vez en este teatro, una de las de mas mérito conocidas en su clase por la parte cómica de que abunda, y cuyo título es:

EL HOMBRE AVARO.

En la cual el Sr. C. Winther ejecutará el rol de Pierrot.—Sr. Carboneche, el avaro, L. Ferin.—Feliz amante de Amalia, Delaney.—El hombre protector, A. Lehmann.—Amalia, hija del Sr. Carboneche, A. Winther.—El diablo, el jóven americano. Paisanos, campesinos, &c.

QUINTA PARTE.

LA VARSOVIANA.

Paso de caracter bailado por las señoritas Julia y Flora Lehmann.—Intermedio por la orquesta de 15 minutos.

SESTA Y ULTIMA PARTE.

Se representará una pieza dramática en francés muy divertida, titulada:

PASSE MINUIT.

Personajes.—Chabouard, Sr. A. Lehmann.—Un Monsieur, Delaney.

Tal es la funcion que tengo el honor de presentaros, respetable público, y si ella merece vuestro agrado quedarán satisfechos los deseos de vuestro humilde servidor
L. FERIN.
A las 8 1/2.

Idioma Francés.

Desde hoy ofrezco dar lecciones de este idioma segun los principios de Chantreau y de Harmonière.

Ocurrase á la casa N° 160 calle de Zavala.
ARSÈNE ISABELLE.

Teneduria de libros

El que suscribe abre, el 15 del corriente, un curso teórico y práctico de teneduria de libros EN ESPAÑOL, si en aquella fecha se ha podido reunir un número regular de alumnos. En todo caso ofrece dar, desde ahora, lecciones particulares, sea en su casa ó en las de los alumnos.

Los S^{tes} que gusten aprovechar de estas ofertas podran apersonarse á la casa n° 160 calle de Zavala, desde las 10 de la mañana hasta las doce y despues de la oracion.
ARSÈNE ISABELLE.

Hôtel de la Marine

RUE VINGT CINQ MAI, N° 81.

Cet établissement se recommande par la perfection de tout ce qu'on y sert journellement.

M. Guillot son directeur, qui a été cuisinier de plusieurs notabilités, s'empresse toujours de mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs patronage.

Il se charge aussi des commandes en ville, et des dîners les plus distingués.

Dans la même maison, on loue des appartemens commodes et très agréablement situés, on assure les personnes qui les loueront, de soins assidus.

AVISO.

La compañía Ravel avisa que el Domingo 13 del corriente tendrá lugar una funcion á beneficio de L. Ferin y que los boletos vendidos para la funcion anunciada y que no tuvo lugar por indisposicion de Mma. Winther servirán para ese dia.

Avis au Public.

Nouveau procede pour guerir les cors aux pieds. S'adresser calle del Uruguay, n. 60, depuis 3 heures jusqu'à 5 heures de l'après midi. On ne paye qu'après parfaite guerison.

ROBO.

La noche del día 21, á las 11, han sido robadas varias piezas de ropa de uso, 6 cucharas y 1 cucharon de plata con las iniciales E. C.; el que diese noticia de su paradero, en la calle de los Treinta y Tros, n. 123, será generosamente gratificado.

Montevideo, Diciembre 21 1849.

A V I S.**On demande.**

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux, située dans une des rues voisines du Môle principal.

S'adresser au bureau du « Patriote ».

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prevenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier gout qu'il vendra au plus juste prix.

Avis.

Un jeune homme, sortant d'une des principales écoles de France, s'offre pour travailler de sa partie, sachant, l'ajustage, tourner le fer, le cuivre, le bronze, et la fonte, sachant bien le dessin. Les personnes qui voudront l'employer devront s'adresser au bureau du « Patriote Français ».

Montevideo le 15 décembre 1849.

AVISO.

Preveg^o al publico, que habiendo sido declarado por sentencia pronunciada por el Superior Tribunal de Justicia, en el litis que sostengo con su esposa Da. Carolina Lame, gese de la sociedad conyugal y por lo tanto de los negocios que en ausencia y á mi nombre administraba en esta capital, nadie trate ni contracte con ella, sin espreso primero mio, sino quiere esponerse á celebrar contratos malos y á cargar con las consecuencias.

J. Lame.

Notificacion.

Que hago por la prensa, como me está mandado a don Manuel Fernandez Limo como albacea de don Juan Ucet en pleito con don Benito Dominguez.—Montevideo, Diciembre 18 de 1849.—De las tasaciones de la casa, vista al ejecutante.—RAMOS.—Montevideo, Diciembre 20 de 1849.—Castillo,

A V I S.

Nous recommandons á l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident déplorable et qui, au lieu de se livrer á la mendicité, á mieux aime, quelque penible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donnerons la preference pour leur consommation domestique:

REFUTACION

A LAS

CALUMNIOSAS IMPUTACIONES

DE LA

" PRESSE " Y DE " COURRIER DU HAVRE "

Hechas á la benemérita poblacion francesa

EN EL PLATA

POR

JOSE LUIS BUSTAMANTE.

Con este título, se ha publicado un folleto en 4° de 26 páginas, por la imprenta URUGUAYANA; Se vende en la Libreria Nueva, calle del 25 de Mayo Nros. 230 y 232, al infimo precio de 6 vintenes con el solo objeto de costear el impresion.

AVIS DIVERS.**Gants et Cravattes.**

Gants de cheveau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai n. 251, maison du consul italien.

Nous invitons les personnes qui desireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, á adresser sans retard leurs demandes á l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires!

AVIS.

M. Auguste Chadafau, prévient le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n. 82; il prévient aussi les amateurs de bon gout qu'il a reçu de Franco, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

sirop de limon ou de citron,
idem de vinaigre,
idem de vinaigre framboisé,
idem de groseille,
idem de framboises,
idem d'orgeat,
idem orangeade,

le tout au prix d'une pataque la bouteille et 4 400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gélées et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie á un prix très modéré.

2

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer á ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le defun Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi.—Il se transportera aussi á domicile.

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missions, n° 118.

LA

CONSTITUTION

DE LA

REPUBLIQUE FRANCAISE.

Promulguée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1848.

Brochure in 32

Se vend au l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS rue Perez Castellanos n. 162.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n° 162.